

## COOPÉRATION MAURITANIE-PNUD

## A l'heure de la bonne gouvernance

Le PNUD a organisé récemment une table ronde à laquelle était conviée la presse, table ronde qui a pour thème " La bonne gouvernance. " Devant les journalistes, les experts des Nations Unies ont tenté de définir et de clarifier cette notion galvaudée et qui est devenue un véritable phénomène de mode. Brandie comme gage de bonne gestion par les institutions financières internationales, elle est désormais incontournable et devient de plus en plus un préalable à de bonnes relations entre bailleurs de fonds et pays du Sud demandeurs d'assistance.

## Contexte général

La Mauritanie ne fait pas exception à la règle et s'est portée candidate pour la mise en œuvre d'un Programme National de Bonne Gouvernance. D'une population de 2,5 millions d'habitants inégalement répartis sur un territoire de 1.030.700 km<sup>2</sup>, le pays est désertique à plus de 90%. L'économie du pays est fondée sur le commerce, le secteur minier et la pêche en attendant l'exploitation imminente du pétrole qui ne manquera certainement pas de donner un nouvel élan à cette économie. Depuis plusieurs décennies, le pays se débat dans une sécheresse implacable et une désertification qui progresse à pas de géants. L'élevage même s'il demeure extensif est un secteur très important et occupe une place non négligeable dans la formation du PIB. La détérioration des terres arables et la raréfaction des pâturages ont affecté les performances du secteur agricole et de l'élevage et ont contribué à la sédentarisation et à l'urbanisation rapide des populations (50%).

Les femmes qui constituent 52% de la population vivent encore dans des conditions peu favorables. Elles demeurent analphabètes à 53% (contre 65% des hommes alphabétisés). Le taux de chômage féminin est de 34% alors qu'il s'élève à 26% pour les hommes. Au niveau politique et décisionnel, la représentativité des femmes demeure encore faible : 4,5% des sièges parlementaires et 7% des postes de responsabilité dans la Fonction publique.

La mortalité maternelle est alarmante (747 décès pour 100.000 naissances vivantes) et certaines pratiques telles que les mariages et maternités précoces et l'excision qui touchent 75% des femmes demeurent très répandues.

Heureusement, les choses ont commencé à bouger et depuis plus d'une décennie la Mauritanie s'est engagée dans des politiques de réformes ambitieuses qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays. Depuis 1986, une politique de décentralisation a été entamée. Reposant sur le principe d'autonomie, elle s'est achevée dans

sa première phase en 1988. En 1991, une démocratie pluraliste est mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs. Elle institue également le suffrage universel pour l'élection du président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.

Un programme de réformes économiques a été mis en place en 1992. Il a favorisé un taux moyen de croissance annuelle de 4,4% entre 1992 et 1999 (près de 6% actuellement) et a réduit sensiblement les déséquilibres financiers.

Ces bonnes performances ont eu pour conséquence le recul notable de la pauvreté dont l'incidence est passée de 56,6% en 1990 à 50,5% en 1996 et 46,3% en 2000. Il y a eu aussi une nette amélioration des principaux indicateurs du développement humain.

Ces réformes ont eu pour effet principal de stabiliser l'économie avec un taux de croissance réel de l'ordre de 5% en 2001 et la libéralisation des principaux secteurs d'activités.

Sur le plan politique des progrès importants ont été enregistrés avec la réforme du système électoral et la tenue d'élections législatives et municipales transparentes en octobre 2001 ainsi que des élections présidentielles d'une haute portée politique avec la participation de plusieurs candidats de l'opposition. Ces élections tenues le 7 novembre 2003 sont également couronnées de succès car elles ont pu se tenir sans heurts.

Des progrès significatifs restent cependant à faire dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'Homme. La capacité d'absorption des institutions reste faible malgré l'existence de ressources humaines de bonne qualité dans le secteur public et l'émergence d'une société civile de plus en plus active dans les actions de développement économique et social.

## Contexte et élaboration du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)

C'est à la suite de la Déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance que les autorités mauritaniennes ont élaboré et adopté un document intitulé " Cadre Général du Programme National de Bonne Gouvernance ", présenté au 4ème Groupe consultatif pour la Mauritanie à Paris du 17 au 19 décembre 2001. La bonne gouvernance et le renforcement institutionnel constituent des socles essentiels devant permettre de réaliser les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui est une priorité nationale.

De 2002 à 2003, le PNUD a appuyé le gouvernement pour élaborer le PNBG.

C'est ainsi qu'après l'élabora-

tion du premier draft, des discussions avec le gouvernement et les partenaires au développement avaient abouti à la validation de ce programme.

Le PNBG a des axes prioritaires. L'objectif principal est le renforcement des capacités de l'administration mauritanienne pour qu'elle puisse prendre en charge le développement du pays. Ce programme constitue également un puissant levier pour atteindre les objectifs du CSLP et c'est aussi le cadre fédérateur des interventions de tous les partenaires de la Mauritanie dans ce domaine.

Quant aux composantes du PNBG ce sont la modernisation et le renforcement des capacités de l'Administration publique, la gestion des ressources publiques et la gouvernance économique, la gouvernance locale, le renforcement des réformes juridiques et judiciaires et de l'Etat de droit, la promotion des droits de l'Homme et de la société civile, la promotion du secteur privé et enfin l'amélioration de la qualité du travail parlementaire.

## Les problèmes à résoudre

Parmi ces problèmes il y a la faiblesse des performances de l'administration qui se traduit essentiellement par : des missions et fonctions des structures administratives pas toujours clairement définies et parfois non adaptées au nouveau rôle de l'Etat, la faible qualité du service public, et une gestion peu efficace des ressources humaines.

S'agissant du manque d'efficacité dans la gestion du développement et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques, il s'explique dans une certaine mesure par les faibles capacités de formulation, d'exécution et de suivi-évaluation des politiques publiques, la centralisation de l'ordonnement des dépenses, les longues procédures de la chaîne d'exécution budgétaire et les faibles capacités d'intervention des organes de contrôle.

En ce qui concerne les droits humains, ils ne sont pas toujours connus, quelquefois insuffisamment appliqués, surtout pour les femmes et les enfants.

Par ailleurs, le secteur privé et la société civile n'ont pas toutes les capacités requises pour participer efficacement au processus de développement économique et social, d'une part et au renforcement de la démocratie, d'autre part.

Au niveau de la presse, la gestion des organes est parfois déficiente, tant sur le plan de la qualité que des coûts et le dialogue entre les pouvoirs publics et la presse indépendante est insuffisant.

Enfin, au niveau du Parlement, ce sont les conditions de travail difficiles et les faibles capacités, notamment en matière budgétaire qui ne permettent pas à l'institution de jouer pleinement son rôle en

matière de contrôle de l'action gouvernementale.

Le programme du PNUD participe de ce fait à la définition des modalités pratiques de mise en œuvre des axes majeurs du PNBG. A cet effet, les principaux bénéficiaires sont les suivants :

- les structures administratives chargées de la programmation, de l'exécution et du suivi de la gestion des ressources publiques et du développement (MAED, MF, Cour des Comptes et Inspection Générale des Finances) ;
- le Bureau Organisation et Méthode et la Direction de la Fonction Publique ainsi que d'autres administrations impliquées dans les domaines de la gouvernance ;
- les communes, les structures chargées de la décentralisation et les populations à la base ;
- le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat) ;
- le CDHLCPI ;
- la Société civile (les ONG, les groupements féminins, la Presse et autres associations du développement à la base).

Globalement, tous les acteurs de la vie nationale sont bénéficiaires des effets de la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains.

## Stratégie nationale, stratégie de partenariat et assistance du PNUD

Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) a été réalisé sur la base d'un large processus participatif impliquant la société civile et le secteur privé et se trouve aujourd'hui dans sa dernière phase de finalisation et d'adoption.

Le CSLP qui fait actuellement l'objet d'un second rapport annuel de mise en œuvre et le PNBG en cours de finalisation ont pour objectifs généraux à long terme : de porter la satisfaction des usagers de l'administration publique à un taux de 80% à l'horizon 2012, de hisser le taux de croissance économique à plus de 7% en 2015, avec comme corollaire la réduction du seuil de pauvreté, à moins de 18%, de faire partager une culture citoyenne et de promouvoir les droits humains.

L'assistance du PNUD se situe dans le contexte global du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF Mauritanie).

C'est également le prolongement de la mise en œuvre du Cadre de Coopération des Pays (CCP) pour la période 1997-2001, prolongé en 2002. A l'issue de ce programme de coopération, un nouveau cycle vient d'être entamé dans le cadre du programme de pays 2003-2008 dont les deux objectifs majeurs sont :

- la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance, ainsi que du respect des droits humains ;
- la réduction de la pauvreté, par une gestion efficiente

et durable des ressources et de l'environnement ainsi que par la mise en place des conditions nécessaires à une véritable sécurité alimentaire.

Il convient ainsi pour le PNUD de consolider les acquis et les effets de projets déjà clôturés ou en cours d'exécution. Ils s'agit, entre autres, du projet MAU/97/005, du projet MAU/00/004, du projet MAU/97/001 (Lutte contre la pauvreté), du projet MAU/98/003 (Secteur privé) et du projet MAU/D1/003.

S'agissant de la stratégie de partenariat, il convient ici de rappeler que le processus de formulation du programme a été largement participatif avec l'implication de l'ensemble des acteurs. En effet, un comité national de formulation comprenant l'Administration, les ONG nationales et internationales ainsi que les partenaires au développement a été mis en place par le gouvernement. Ce comité a été impliqué dans l'ensemble des étapes de cette formulation. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les agences du Système des Nations Unies et les partenaires au développement.

Dans le contexte actuel de la Mauritanie, il s'agit d'apporter un appui sur une période de 3 ans (2003-2005).

Dans le domaine de la justice, la Banque Mondiale a fourni un crédit IDA. En matière de réforme administrative, les interventions ont porté sur l'appui à la préparation d'une Table Ronde sur la rénovation de la Fonction Publique (Novembre 1999). En ce qui concerne la promotion de la société civile, plusieurs ONG internationales et partenaires au développement apportent leur concours au mouvement associatif. C'est ainsi que le PNUD apporte un appui au Cyberforum de la société civile.

Dans le domaine de la décentralisation, la Coopération Française apporte un soutien dans le cadre du Projet d'Accompagnement de la Décentralisation et d'Appui au Développement Communal (PADDEC). Ce projet a été remplacé par le PADDEM en 2001. Plusieurs ONG internationales interviennent également dans les projets de décentralisation. Il s'agit des Cités Unies du Développement (CUO), d'OXFAM (UK), la FLM, CARITAS, etc.

Enfin, en matière de promotion et de protection des droits humains, il convient de souligner qu'en dehors de l'appui du PNUD et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains, aucun appui n'a été apporté jusqu'ici au CDHLCPI.

L'appui du PNUD se fera donc en partenariat avec l'Etat mauritanien, le secteur privé, la société civile ainsi qu'avec les autres agences du Système des Nations Unies comme le FNUAP, l'UNICEF, le BIT, le HCR, le HCNUDH, la BM et le FMI.